

Compte rendu du CSAL du 13 octobre 2026

Déclaration liminaire

Mardi 29 septembre, à l'appel unanime des huit organisations syndicales, plus de 300 000 agents des trois versants de la Fonction Publique sont descendus dans la rue.

David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics, a réuni ce vendredi 2 octobre les organisations syndicales de la fonction publique pour un rendez-vous salarial. Trois jours après la forte mobilisation des agents publics et au lendemain d'un budget qui gèle le point d'indice pour la quatrième année consécutive, le Gouvernement a choisi de ne rien entendre.

Le ministre a uniquement annoncé un tour de passe-passe consistant à relever l'indice minimum de traitement de l'indice majoré 366 à 372 ce qui lui permet d'afficher artificiellement la sortie de 400 000 agents de l'indemnité différentielle. Mais en réalité, cette hausse de 6 points ne change pas la rémunération nette perçue et les agents ne bénéficieront d'aucune augmentation de pouvoir d'achat.

Lors de la prochaine hausse du SMIC en janvier 2027, le gouvernement sera une nouvelle fois rattrapé par la réalité des prix et les 400 000 agents rebasculeront automatiquement sous le SMIC.

La smicardisation de la Fonction publique n'est plus un accident, c'est une politique.

Au printemps dernier, la CGT Finances Publiques interpellait déjà la Direction Générale sur les conséquences du contexte économique et politique. Alors que nous indiquions que les prix des carburants n'avaient jamais atteint un tel niveau, la situation s'est aujourd'hui encore aggravée.

Les prix à la pompe deviennent indécents au regard du niveau de vie des agents, de la stagnation de leur rémunération et de leur perte de pouvoir d'achat.

Pour la CGT Finances Publiques 64 il faut prendre des mesures en urgence afin de protéger le pouvoir d'achat des agents de la DDFiP 64.

Certaines directions locales ont d'ailleurs déjà pris des décisions en ce sens et ont autorisé la mise en place de télétravail dit « exceptionnel ». Nous demandons donc que des dispositions identiques soient prises afin que chaque agent de la DDFiP 64 dès lors qu'il en fera la demande, puisse bénéficier de jours de télétravail supplémentaires et exceptionnels afin de pallier à la hausse vertigineuse du prix du carburant.

La CGT Finances Publiques était également dans la rue mardi 6 octobre dernier pour soutenir les lycéens en manifestations.

L'affaiblissement des services publics, le manque de moyens et les suppressions d'emplois touchent l'éducation comme les Finances Publiques.

La CGT Finances publiques refuse que les choix budgétaires continuent de se faire au détriment des besoins de la population et soutiendra aussi longtemps qu'il le faut le mouvement lycéen.

Concernant l'ordre du jour de cette instance, de nombreux agents ont récemment découvert le projet de suppression de l'équipe d'accueil dédiée des SIP.

Au-delà des nombreuses interrogations qu'il suscite, l'inquiétude concernant le versement de la prime d'accueil est notamment confortée par l'absence de sa mention dans les documents préparatoires.

Pour les élus CGT Finances Publiques 64, ce projet ne doit en aucun cas être l'occasion d'une remise en cause de son versement aux agents d'accueil. Elle doit au contraire être étendue à l'ensemble des agents qui seraient amenés à participer plus activement à ces missions.

Suite à notre demande, le directeur s'est engagé à renvoyer le message qui demandait aux chefs de service le maximum de souplesse dans l'octroi des jours de télétravail pour les agents qui subissent l'augmentation du prix du carburant.

Concernant le site de Biarritz, le directeur a confirmé le projet d'accueil de 6 agents de la DREAL. Il convient cependant d'organiser l'accès au bâtiment afin de mettre en place un accueil dissocié tout en répondant aux conditions de sécurité. La salle de réunion devrait accueillir les agents de la DREAL dont le départ de leurs bureaux est maintenant plutôt prévu en janvier 2027.

Il faudra définir les travaux nécessaires pour créer une nouvelle salle de réunions.

Aucun élément concernant une modification du plan d'installation de l'antenne d'Anglet du SGC Côte Basque n'a été évoqué par la direction ou les représentants du personnel présents en instance.

Concernant enfin les conséquences d'un blâme pour un agent, la direction locale a reconnu un problème avec la fiche officielle présentant les sanctions du 1^{er} groupe. **La DG ne peut valider en même temps l'idée que le blâme n'a aucune incidence sur la carrière d'un agent et écarter systématiquement tout candidat à une liste d'aptitude sur ce simple motif.** La direction locale s'est officiellement engagée à questionner la délégation régionale sur ce sujet.

Approbation des PV des CSAL du 30 mars et 21 avril 2026

Ces 2 PV ont été approuvés à l'unanimité.

Evolution de la gestion des emplois des « équipes relations publiques » des SIP (pour information)

Cette réforme à l'initiative de la direction locale va concerner les SIP de Biarritz, Pau et Bayonne qui ont une équipe dédiée à l'accueil.

La direction souhaite supprimer cette affectation dans le référentiel des emplois et les agents concernés auront une affectation SIP sans distinction de leur fonction.

Ces équipes avaient été constituées afin de valoriser les fonctions d'accueil et permettre à des agents d'être directement affectés sur cette mission (ou bien de l'éviter !).

Les agents qui demanderont les SIP seront donc aujourd'hui susceptibles d'assurer toutes les fonctions selon les besoins du service.

Le directeur met en avant que les demandes d'affectation sur les missions d'accueil étaient en diminution et que la séparation de cette mission pouvait générer de nombreuses rigidités.

En réponse à notre liminaire, le directeur a assuré que la prime d'accueil n'est pas remise en cause par la suppression des équipes dédiées en précisant bien que ce n'est pas l'affectation qui fait la prime.

Les agents désireux de rester sur leur fonction d'accueil n'ont pas à être déplacés et à ce titre continueront donc de percevoir leur prime d'accueil.

Pour rappel le montant de cette prime se calcule suivant les modalités suivantes :

Nombre de jours consacrés à l'accueil	Montant correspondant
50 à 99 jours	100 €
100 à 149 jours	200 €
150 à 179 jours	300 €
à partir de 180 jours	400 €

Les collègues agents désireux de quitter ou de diminuer leur présence sur cette mission pourront en faire la demande et chaque chef de service devra organiser des plannings en sollicitant un plus grand nombre d'agents.

Les agents d'accueil sur Pau n'ayant pas de bureau de repli, un problème d'installation pour les potentiels nouveaux agents à cheval gestion-accueil a déjà été mis en lumière par les élus CGT Finances Publiques 64...

Cette décision doit également être replacée dans le contexte de la mise en place (progressive !) du SIP de demain qui prévoit un recentrage sur le coeur de métier à savoir l'accueil généraliste et multicanal et les missions essentielles de gestion.

De nombreuses inquiétudes et interrogations ont émergé concernant le maintien d'une technicité suffisante dans ce contexte d'organisation.

Comme toujours, la direction, malgré la baisse des moyens humains et une organisation recentrée sur des tâches généralistes, s'est voulue rassurante.

Les élus CGT Finances Publiques resteront vigilants sur la mise en place de cette décision qui devra être au final pilotée localement par les chefs de service.

Les agents concernés recevront un courrier du service RH leur indiquant que suite au transfert d'emplois interne au SIP, ils seront désormais affectés sur leur SIP de rattachement ligne « Equipe SIP ».

Les inspecteurs de Pau et Bayonne affectés sur le poste « Relations Publiques » devront s'ils le souhaitent répondre à une fiche de poste qui les positionnera au sein du SIP.

Sur ce point, la direction a indiqué que les inspecteurs positionnés relations publiques étaient les candidats naturels et qu'aucun délai de séjour n'allait se rajouter dans le cadre de la transformation de l'emploi.

Bilan de la campagne déclarative IR (pour information)

La campagne déclarative 2026 s'est déroulée entre le 9 avril 2026 et le 4 juin 2026.

Si le flux physique est stable les appels décrochés augmentent de 18 % marquant l'effort d'organisation des services.

Concernant les centres de contact, le numéro national a été particulièrement sollicité puisque il a connu 3,6 millions d'appels soit une hausse de 23,4 %.

Les élus CGT Finances Publiques 64 ont souligné qu'un grand nombre d'appels au centre de contact ne concernait pas la fiscalité mais des demandes en tout genre : amendes, produits locaux ce qui provoquait une forte congestion lors des pics d'appel.

De nombreuses anomalies ont également été remontées par les services :

- bugs informatiques très importants

- la double authentification pour l'accès ou la création des espaces des particuliers a engendré beaucoup d'appels et nécessité un fort accompagnement

- problèmes organisationnels avec des configurations des boucles téléphoniques à revoir

Les élus CGT Finances Publiques 64 ont également souligné que l'application sur smartphone n'avait pas encore l'ensemble des fonctionnalités disponibles via l'espace personnel.

Un alignement, (mais dans le respect des règles de sécurité informatique!), a été jugé souhaitable par un grand nombre de collègues.

Organisation du télétravail dans le département (pour information)

Le directeur a clairement exprimé l'orientation de la mise en place du télétravail à la DDFiP64.

- la FAQ est définitivement révoquée

- la règle se base dorénavant sur le protocole national (vous le retrouverez sur notre site local)

Pour rappel, le protocole national prévoit un maximum de 3 jours en télétravail. Les jours supplémentaires pourront être accordés uniquement dans un cadre exceptionnel.

En local des réunions doivent être organisées par les chefs de service dans le cadre réglementaire du télétravail fixé au niveau national. Cette réflexion collective doit déboucher sur une organisation cohérente du service.

La finalité de la démarche doit être guidée par le bon sens et la transparence.

Ces réunions ont déjà eu lieu dans de nombreux services. Il a été souligné que les difficultés liées à l'organisation du télétravail se manifestaient là où la communication était déjà difficile entre les agents et l'encadrement...

Les élus CGT Finances Publiques 64 rappellent qu'il est important que les désaccords puissent apparaître via un refus apparaissant dans sirhius ou par mail. C'est ce document qui permet à l'agent d'effectuer un recours hiérarchique face à une décision qu'il souhaite contester.

Concernant l'emport du matériel informatique à la maison, il n'y plus d'obligations de restituer son ordinateur avant notamment un départ en vacances.

L'agent, télétravailleur ou non, est responsable de son matériel et doit à ce titre en assurer sa protection. Dans ce cadre, il peut tout à fait le conserver à son domicile. Une discussion avec la DISI sera engagée par la direction locale.

Cette disposition, face à la suppression du PIGP qui coupe l'accès à la messagerie, devient également indispensable pour les collègues en arrêt maladie qui n'ont plus accès à leur boîte mail professionnelle.

Les élus CGT Finances Publiques 64 ont accepté la proposition du directeur de participer à un prochain groupe de travail permettant d'en aborder tous les aspects et notamment l'équipement du télétravailleur.

En cas de difficultés sur ce point, n'hésitez pas à en parler d'abord avec votre chef de service puis à nous contacter pour être défendu suite à la constatation du refus d'une demande légitime.

Questions diverses

Suite à la demande des élus CGT Finances Publiques 64, les représentants du personnel recevront la liste des postes proposés aux cadres B stagiaires.

Le directeur s'est réjoui de l'arrivée de 17 B sortis d'école comblant ainsi les vacances d'emploi du département. Pour autant, les collègues inscrits au concours de C en B ou postulant par liste d'aptitude verront leur possibilité de retour dans le département au prochain mouvement national se réduire considérablement.